

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

VOL. VII.

MONTRÉAL, OCTOBRE 1888.

No 6.

SOMMAIRE

AUX INSTITUTEURS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS :
Nominations diverses —Erection de municipalités scolaires,
etc — Règlements scolaires, etc — Comité catholique du Con-
seil de l'Instruction publique, Séance des 26 et 27 septembre
dernier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'autorité doit
être raisonnable—Les Minéraux — Exercices de mémoire et
de récitation — Dictées élémentaires—Dictées d'orthographe
usuelle — Difficultés orthographiques — Phrases à corriger,
Corrections — Arithmétique. — LECTURE POUR TOUS :
Hygiène de la respiration — L'Instruction religieuse dans
les écoles primaires en Angleterre — Pensées diverses —
Variétés.—BIBLIOGRAPHIE.—CONDITIONS D'ABONNEMENT
AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

Aux Instituteurs.

La quatre-vingt-huitième Conférence
de l'Association des Instituteurs de la
circonscription de l'École Normale Jac-
ques-Cartier aura lieu jeudi, le 24 janvier
prochain, à 7. 30 heures du soir, et se
continuera le lendemain, à 9. 30 heures
de l'avant-midi, au lieu ordinaire des
séances.

Le sujet suivant sera offert à la discus-
sion :

“ L'enseignement de l'hygiène dans les
écoles est-il d'une grande importance et
d'une grande utilité ? ”

Par ordre,

C. LEBLANC,

Secrétaire.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A V I S

*de demande d'érection de municipalité scolaire, en
vertu de la 5e sec. 41 Vic., ch. 6.*

Eriger une municipalité scolaire distincte, sous
le nom de Saint-Charles Borromée, formée comme
suit :

1^o D'une partie du territoire de la municipalité
scolaire du canton Bourget, depuis le lot No 21
jusqu'au lot No 50 inclusivement, des premier et
deuxième rangs du canton Bourget, comté de
Chicoutimi, et de tout le troisième rang du dit
canton.

2^o Depuis le lot No 41 jusqu'au lot No 56 inclu-
sivement du rang A du canton de Kénogami,
comté de Chicoutimi, et depuis le lot No 1 au lot
No 56 inclusivement, premier et deuxième rangs
du dit canton de Kénogami.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-
GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date
du 10 août dernier (1888), de faire les nomina-
tions suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Kamouraska, Saint-Onésime. — M.
Arthur Ouellet, en remplacement de M. Antoine
Dubé, qui ne réside plus dans la municipalité.

Comté d'Ottawa, Hincks. — MM. Narcisse
Beaudoin et Jean-Bte Léveillé, en remplacement
de MM. Michel Éméric et Louis Lachapelle, dont
le terme d'office est expiré.

Comté de Rimouski, Saint-Donat. — MM.
Edouard Hudon et Paul Saint-Jean, en rempla-
cement de MM. Eusèbe Hallé et Zéphirin Fre-
nette, dont le terme d'office est expiré.